

	REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Conseil d'Administration du 27 juin 2025	N° 2025/02/02

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 juin, le Conseil d'administration de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, dûment convoqué le 12 juin 2025, s'est rassemblé au 91 rue Paulin sur la commune de Bordeaux, sous la présidence de Madame Sylvie Cassou-Schotte, Présidente du Conseil d'administration.

Etaient présents à la séance :

Madame Sylvie Cassou-Schotte, Madame Maité Cazaux, Monsieur Gérard Chausset, Monsieur Jean-Claude Feugas, Monsieur Guillaume Garrigues, Madame Anne-Eugénie Gaspar, Monsieur Maxime Ghesquière, Monsieur Laurent Guillemin, Madame Florence Bougault.

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Jean-Marie Trouche ayant donné procuration à Monsieur Guillaume Garrigues, Monsieur Daniel Delestre ayant donné procuration à sa suppléante Madame Florence Bougault.

Était absente :

Madame Zeineb Lounici

LA SEANCE EST OUVERTE A 14h00

	REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Conseil d'Administration du 27 juin 2025	N° 2025/02/02

Décision modificative - budget supplémentaire budget principal, du budget de l'eau industrielle et du budget du service public de l'assainissement non collectif - affectation du résultat.

Madame Sylvie Cassou-Schotte présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Ce rapport présente les principales variations de la première décision modificative de l'année, valant budget supplémentaire ; elle permet ainsi de reprendre les résultats d'exécution de l'année précédente.

I. Budget principal

A. Section d'exploitation

Article	Libellé	BP 2025	BS 2025	Budget 2025
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	250 000,00	50 000,00	300 000,00
70	VENTES PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS	122 918 400,00	-4 687 340,48	118 231 059,52
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	662 362,56	-97 485,56	564 877,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	46 000,00	46 000,00
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	3 524 219,00	0,00	3 524 219,00
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	127 354 981,56	-4 688 826,04	122 666 155,52
042	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 300 000,00	0,00	4 300 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	4 300 000,00	0,00	4 300 000,00
002	RESULTAT REPORTÉ	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	131 654 981,56	-4 688 826,04	126 966 155,52

011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	40 535 503,31	-1 610 436,56	38 925 066,75
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILÉS	35 012 167,00	-86 470,09	34 925 696,91
014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	13 308 000,00	0,00	13 308 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 615 773,00	174 630,58	3 790 403,58
66	CHARGES FINANCIÈRES	230 580,00	420 000,00	650 580,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	177 000,00	960 444,38	1 137 444,38
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIAT°	4 806 243,00	0,00	4 806 243,00
022	DÉPENSES IMPRUVUES	200 000,00	-200 000,00	0,00
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	97 885 266,31	-341 831,69	97 543 434,62
042	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 521 505,00	0,00	11 521 505,00
	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	11 521 505,00	0,00	11 521 505,00
	TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	109 406 771,31	-341 831,69	109 064 939,62

023	AUTOFINANCEMENT (virement à la section d'Investissement)	22 248 210,25	-4 346 994,35	17 901 215,90
-----	--	---------------	---------------	---------------

1. Recettes d'exploitation

1.1 Facture d'eau

A la date à laquelle s'écrit ce rapport, il est proposé de maintenir l'enveloppe du Budget Primitif 2025. En effet, la volatilité des volumes vendus sur une année ne permet pas de revoir cette prévision à l'heure actuelle.

Les ajustements nécessaires seront faits à l'étape de la Demande Modificative si une variation devait être inscrite.

1.2 Autres recettes

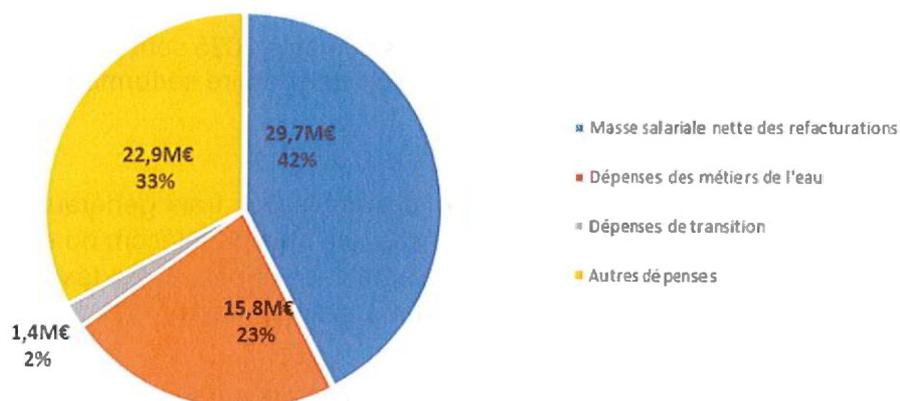
Une recette exceptionnelle de 1M€ est inscrite au titre de l'avenant à la convention de tuilage avec Suez concernant les reliquats de branchements et surlargeurs réalisés dans le cadre de la transition entre les deux opérateurs.

Elle se compense avec les recettes sur travaux pour branchements neufs, revue à la baisse pour un montant de 1M€ afin de tenir compte du rythme de facturation constaté depuis le début de l'année.

En outre, un ajustement de -5M€ (avec un impact similaire en dépenses) est inscrit au titre des redevances performances d'assainissement perçues par la Régie mais reversées à la SABOM ; par conséquent cette inscription est neutralisée dans le Budget Supplémentaire 2025.

2. Dépenses d'exploitation

Répartition des dépenses réelles d'exploitation
BS 2025



Les dépenses s'élèvent à 69,8M€ au budget supplémentaire, soit une variation de +4,4M€. Cette hausse des crédits budgétaires 2025 s'explique principalement par l'intégration des restes à réaliser (RAR) au budget supplémentaire, à hauteur de 2,5M€. Il s'agit des dépenses engagées sur l'exercice 2024 mais non mandatées sur ce même exercice, et n'ayant pas fait l'objet d'un rattachement.

2.1 Ressources humaines

La masse salariale constitue le premier poste de dépenses d'exploitation de la régie. En solde net des refacturations, elle représente 29,5M€ au budget supplémentaire soit 42% des charges réelles d'exploitation.

Dans le cadre de cette étape budgétaire, elle ne fait l'objet que d'une évolution marginale de -86K€.

2.2 Dépenses des métiers de l'eau

Les dépenses des métiers de l'eau couvrent l'ensemble des charges qui permettent l'exploitation du service public de l'eau. Elles sont évaluées à 15,8M€ au budget supplémentaire, soit 23% des dépenses réelles d'exploitation, et sont constituées en majorité par les dépenses énergétiques.

Ces dépenses ont été révisées à la hausse par rapport au BP, à hauteur de +584K€. Cette hausse s'explique par l'intégration des RAR au budget pour 1,1M€, notamment sur les prestations métiers pour 545K€ (traitement des demandes usagers et éditique et affranchissement de factures) et la location des véhicules électriques pour 250K€.

Il est également proposé une baisse budgétaire de l'ordre de -500K€ sur l'électricité, dans un contexte de moindre incertitude par rapport au vote du budget primitif.

2.3 Dépenses de transition

Les dépenses de transition couvrent l'ensemble des dépenses pour lesquelles la régie fait appel aux services de l'ancien délégataire avant de prendre appui sur ses outils en propre. C'est le cas pour le SI de transition et pour les véhicules.

Ces dépenses s'élèvent à 1,4M€ au budget supplémentaire, soit 2% des dépenses réelles d'exploitation. Elles ont fait l'objet d'une hausse de +889K€ par rapport au budget primitif, pour couvrir des reliquats de prestations 2024 liées au SI de Transition. Il s'agit du dernier budget lié au SI de Transition, la régie s'étant dotée de son propre système d'information à partir de novembre 2024.

Les autres dépenses de transition qui pèsent dans les comptes 2025 sont relatives à la location et l'entretien des poids lourds, dont le contrat avec l'ex-délégataire se termine fin 2025.

2.4 Autres dépenses

Les autres dépenses dites générales couvrent l'ensemble des frais généraux, tels que les locations immobilières, le carburants, les assurances, les frais de télécom ou encore les frais de nettoyage des locaux. Elles comprennent également les impôts et les taxes dont la régie est redevable. Elles s'élèvent à 22,9M€ au budget supplémentaire (+2,8M€), soit 33% des dépenses réelles d'exploitation.

Cette évolution intègre une hausse de +2,8M€ dont des RAR à hauteur +1,2M€, et diverses réévaluations de coûts (licences informatiques pour +464K€, intérêts d'emprunt bancaire +420K€, dépenses protocole fin de contrat avec Suez sur les branchements - atténuées pour partie par des avances déjà constatées en recettes - pour +380K€, projet de valorisation de l'eau du robinet par une carafe pour un montant de 130 k€,...).

Par ailleurs, le budget supplémentaire intègre les premiers coûts du projet Vulquan, à savoir 150K€ sur l'année 2025. Ce projet vous est présenté dans une délibération adjacente lors de ce Conseil d'Administration, et vise à caractériser la vulnérabilité de la source de Fontbanne à Budos grâce une approche pluridisciplinaire qui précisera notamment l'origine de l'eau exploitée (remontée de nappes profondes, infiltration des pluies, échanges avec les cours d'eau).

B. Epargne et financement des investissements

A la suite des éléments exposés ci-dessus, l'autofinancement de la section d'investissement se dégrade de 4,3M€ pour atteindre 17,9M€. En y intégrant les dotations aux amortissements ainsi que l'amortissement des quotes-parts des subventions d'investissement, le financement net interne de la section d'investissement est de 25,1M€.

Par ailleurs l'intégration des résultats de l'exercice 2024 (cf partie D), nécessite un besoin de financement complémentaire de la section d'investissement de 569K€.

C- Section d'investissement

Article	Libellé	BP 2025	BS 2025	Budget 2025
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	300 000,00	10 000,00	310 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	23 659 760,35	11 198 885,34	34 858 645,69
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	0,00	32 478 100,52	32 478 100,52
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	23 959 760,35	43 686 985,86	67 646 746,21
040	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 521 505,00	0,00	11 521 505,00
041	OPÉRAT° ORDRE PATRIMONIALES	9 900,00	0,00	9 900,00
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	22 248 210,25	-4 346 994,35	17 901 215,90
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	33 779 615,25	-4 346 994,35	29 432 620,90
001	RESULTAT REPORTÉ	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	57 739 375,60	39 339 991,51	97 079 367,11

20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 049 000,00	-790 560,00	1 258 440,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 952 840,06	701 775,00	17 654 615,06
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	32 398 055,54	6 384 829,14	38 782 884,68
16	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILÉES	2 021 580,00	200,00	2 021 780,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 000,00	-3 700,00	4 300,00
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	53 429 475,60	6 292 544,14	59 722 019,74
040	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 300 000,00	0,00	4 300 000,00
041	OPÉRAT° ORDRE PATRIMONIALES	9 900,00	0,00	9 900,00
	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	4 309 900,00	0,00	4 309 900,00
001	RESULTAT REPORTÉ	0,00	33 047 447,37	33 047 447,37
	TOTAL GENERAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	57 739 375,60	39 339 991,51	97 079 367,11

1. Volume des AP

Le volume global des autorisations de programme évolue à la marge (+216K€).

La création d'une nouvelle opération pour un nouveau forage sur le site de Betnoms au Haillan (2,1M€) est compensée partiellement par la diminution de l'opération « étude nouveaux forages » (-1,08M€) ou encore par l'arrêt de l'opération relative à la réfection des parkings de Paulin (-300k€). L'ajustement du cadencement des crédits paiement des autres opérations explique la variation du volume des autorisations de programme.

L'état des APCP du budget de l'eau potable est annexé au présent rapport

2. Dépenses et principales opérations

Le volume des crédits de paiement votés s'élève à 57,7M€ soit +6,3M€ par rapport au Budget Primitif. Cette volonté d'investissement ambitieuse a été ajustée au vu de la planification de la réalisation des projets et aussi par le rapatriement des CP 2024. L'augmentation des crédits de paiement est tirée par l'AP renouvellement de canalisation +5,1M€ pour répondre au contrat d'objectifs de la Régie. Les crédits de paiement liés aux branchements augmentent de +1,2M€ par rapport au budget primitif notamment en raison d'un report 2024 non pris en compte dans le Budget Primitif 2025.

Ainsi le volume des crédits de paiement liés aux opérations de renouvellements de canalisations (24,7M€), de branchements (11,3M€) pèsent pour environ deux tiers des investissements portés par la régie en 2025.

3. Recettes d'investissement

Les recettes internes d'investissement sont composées pour 17,9M€ d'autofinancement et de 11,5M€ de dotations aux amortissements.

Les recettes d'investissement sont complétées par 32,5M€ de réserves afin de couvrir le déficit de la section d'investissement constaté lors de la clôture de l'exercice 2024 et de 310k€ de subventions d'équipement.

Enfin, l'emprunt permettant d'équilibrer le budget s'élève à 34,8M€.

4. Affectation du résultat

En conformité avec l'article R.2221-48 du code général des collectivités territoriales et l'instruction budgétaire et comptable M4, l'affectation du résultat constaté lors du vote du compte administratif doit être décidée préalablement à sa reprise dans le cadre du budget supplémentaire.

Il convient de rappeler que conformément aux instructions précitées, le « virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement » composante de l'autofinancement, ne fait pas l'objet d'une exécution.

Après constatation du résultat d'exploitation au compte administratif le Conseil d'administration peut décider de l'affecter en tout ou partie au financement de la section d'investissement ou au financement de la section de fonctionnement étant précisé que le résultat doit être affecté en priorité :

- pour le montant des plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif au financement des dépenses d'investissement (compte 1064),
- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) qui se compose du résultat d'exécution de l'exercice antérieur (ligne 001) et du solde (positif ou négatif) des reports de recettes et de dépenses d'investissement, et diminué du montant des plus-values de cessions d'éléments d'actif visées ci-dessus
- pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, au financement des dépenses d'exploitation (ligne 002), en une dotation complémentaire en section d'investissement (compte 1068), ou au reversement à la collectivité locale de rattachement (compte 672).

Résultat de la section d'exploitation à affecter :

- Résultat de l'exercice :	Excédent :	18 362 195,15€
- Résultat reporté de l'exercice précédent :	Excédent :	14 115 905,37€
- Résultat de clôture à affecter :	Excédent :	32 478 100,52 €

Résultat de financement de la section d'investissement :

- Résultat de l'exercice :	Déficit :	17 838 041,18€
- Résultat reporté de l'exercice précédent :	Déficit :	15 209 406,19€
- Résultat de clôture à affecter :	Déficit :	33 047 447,37€

- Dépenses d'investissement reportées :	0,00€
- Recettes d'investissement reportées :	0,00€
- Solde des restes à réaliser :	0,00€

-Besoin réel de financement :	33 047 447,37 €
-------------------------------	-----------------

Affectation des résultats de la section de fonctionnement :

32 478 100,52 - En excédent reporté de la section de fonctionnement
 (recette non budgétaire au compte 110, ligne budgétaire
 R002 du budget N+1) :

TOTAL :

- Résultat déficitaire en report en compte débiteur
 (recette non budgétaire au compte 119, déficit
 reporté à la section de fonctionnement D002) : 0,00 €

Transcription budgétaire de l'affectation des résultats :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté 0.00€	R002 : excédent reporté 0.00€	D001 : solde d'exécution 33 047 447,37 €	R001 : solde d'exécution 0.00 €
D672 Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement 0.00€			R1068 : excédent capitalisé 32 478 100,52€
			R1064 : réserves réglementées 0.00€

II. Budget SPANC

Article	Libellé	BP 2025	BS 2025	Budget 2025
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	1 500,00	0,00	1 500,00
70	VENTES PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS	235 450,00	-71 704,25	163 745,75
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	11 000,00	0,00	11 000,00
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	247 950,00	-71 704,25	176 245,75
002	RESULTAT REPORTÉ	0,00	147 704,25	147 704,25
	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	247 950,00	76 000,00	323 950,00

011	CHARGES À CARATÈRE GÉNÉRAL	27 450,00	1 000,00	28 450,00
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILÉS	200 000,00	0,00	200 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	500,00	0,00	500,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00	75 000,00	77 000,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIAT*	18 000,00	0,00	18 000,00
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	247 950,00	76 000,00	323 950,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	247 950,00	76 000,00	323 950,00

A. Section d'exploitation

Les prévisions de recettes ont été revues de -71K€ afin de s'ajuster avec la réalité des titres qui seront émis sur l'exercice.

En dépenses d'exploitation, la comptabilisation sur l'exercice 2024 de la dotation initiale de Bordeaux Métropole comporte une anomalie. Bordeaux Métropole dans son calcul a omis de récupérer l'avance de trésorerie consentie à son budget annexe du SPANC, pour une somme de 70K€. Cette somme doit faire l'objet d'une régularisation prévue par l'inscription budgétaire au chapitre 67.

B. Affectation du résultat :

Résultat de la section d'exploitation à affecter :

- Résultat de l'exercice :	Excédent :	153 633,22 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent :	Déficit :	5 928,97€
- Résultat de clôture à affecter :	Excédent :	147 704,25 €

Résultat de financement de la section d'investissement :

- Résultat de l'exercice :	Excédent :	0,00 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent :	Excédent :	0,00 €
- Résultat de clôture à affecter :	Excédent :	0,00 €

- Dépenses d'investissement reportées :	0,00€
- Recettes d'investissement reportées :	0,00€
- Solde des restes à réaliser :	0,00€

-Besoin réel de financement : 0,00€

Affectation des résultats de la section de fonctionnement :

- En excédent reporté de la section de fonctionnement
 (recette non budgétaire au compte 110, ligne budgétaire
 R002 du budget N+1) : 147 704,25 €

TOTAL :

- Résultat déficitaire en report en compte débiteur
 (recette non budgétaire au compte 119, déficit
 reporté à la section de fonctionnement D002) : 0.00€

Transcription budgétaire de l'affectation des résultats :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté 0.00€	R002 : excédent reporté 147 704.25€	D001 : solde d'exécution 0.00 €	R001 : solde d'exécution 0.00 €
D672 Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement 0.00€			R1068 : excédent capitalisé 0.00€
			R1064 : réserves réglementées 0.00€

III. Budget de l'eau industrielle

Article	Libellé	BP 2025	BS 2025	Budget 2025
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	0,00	0,00	0,00
70	VENTES PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS	530 000,00	-50 000,00	480 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	6 205,00	0,00	6 205,00
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	536 205,00	-50 000,00	486 205,00
042	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	219 100,00	60 900,00	280 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	219 100,00	60 900,00	280 000,00
002	RESULTAT REPORTÉ	0,00	678 989,71	678 989,71
	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	755 305,00	689 889,71	1 445 194,71

011	CHARGES À CARATÈRE GÉNÉRAL	339 100,00	108 850,08	447 950,08
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILÉS	69 000,00	0,00	69 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	17 000,00	-14 000,00	3 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00	0,00	2 000,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIAT°	6 200,00	0,00	6 200,00
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	433 300,00	94 850,08	528 150,08
042	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	261 120,00	78 880,00	340 000,00
	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	261 120,00	78 880,00	340 000,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	694 420,00	173 730,08	868 150,08

023	AUTOFINANCEMENT (virement à la section d'investissement)	60 885,00	-60 885,00	0,00
-----	--	-----------	------------	------

16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	232 095,00	-232 095,00	0,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	0,00	564 158,40	564 158,40
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	232 095,00	332 063,40	564 158,40
040	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	261 120,00	78 880,00	340 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	60 885,00	-60 885,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	322 005,00	17 995,00	340 000,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	554 100,00	350 058,40	904 158,40

20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	115 000,00	100 000,00	215 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	220 000,00	0,00	220 000,00
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	335 000,00	100 000,00	435 000,00
040	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	219 100,00	60 900,00	280 000,00
	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	219 100,00	60 900,00	280 000,00
001	RESULTAT REPORTÉ	0,00	189 158,40	189 158,40
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	554 100,00	350 058,40	904 158,40

A. Section d'exploitation

A la suite de la constatation des résultats de l'exercice 2024, et à la comptabilisation de la dotation initiale de Bordeaux Métropole, le budget des eaux industrielles est présenté en suréquilibre de 577k€.

Des ajustements à la marge ont été opérés lors de cette étape budgétaire, dont un ajustement de 50K€ sur les recettes, afin de tenir compte de la consommation du principal client en ce début d'année.

En dépenses, 108k€ ont été inscrit dont la majorité (44k€) est porté par une redevance liée à la servitude accordées par le Grand Port Maritime de Bordeaux. 28k€ pour des produits de traitements et 15K€ d'ajustements d'électricité complètent pour partie l'augmentation des charges générales des eaux industrielles.

B. Section d'investissement

Le volume des AP

L'état des AP des eaux industrielles n'a pas varié. Le volume est de 1,02M€. L'état des APCP des eaux industrielles est annexé au présent rapport.

Le volume des CP :

Le montant des dépenses d'investissement pour les eaux industrielles s'élève à 435 K€, en hausse de 100 K€ par rapport au budget primitif 2025. Cette variation s'explique par le rapatriement des CP 2024 non mandatés lors du précédent exercice sur l'opération des usines.

Il est à noter que le budget des eaux industrielles ne mobilisera pas d'emprunt grâce aux résultat excédentaire constaté lors de l'exercice 2024

C. Affectation du résultat

Résultat de la section d'exploitation à affecter :

- Résultat de l'exercice :	Excédent :	1 199 844,26€
- Résultat reporté de l'exercice précédent :	Excédent :	43 303,85 €
- Résultat de clôture à affecter :	Excédent :	1 243 148,11€

Résultat de financement de la section d'investissement :

- Résultat de l'exercice :	Déficit :	177 351,89€
- Résultat reporté de l'exercice précédent :	Déficit :	11 806,51 €
- Résultat de clôture à affecter :	Déficit :	189 158,40 €
- Dépenses d'investissement reportées :	0,00€	
- Recettes d'investissement reportées :	0,00€	
- Solde des restes à réaliser :	0,00€	
-Besoin réel de financement :		189 158,40 €

Affectation des résultats de la section de fonctionnement :

189 158,40€- En excédent reporté de la section de fonctionnement
(recette non budgétaire au compte 110, ligne budgétaire
R002 du budget N+1) :

TOTAL :

- Résultat déficitaire en report en compte débiteur
(recette non budgétaire au compte 119, déficit
reporté à la section de fonctionnement D002) :

0,00€

Transcription budgétaire de l'affectation des résultats :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté 0.00€	R002 : excédent reporté 678 989.71€	D001 : solde d'exécution 189 158.40 €	R001 : solde d'exécution 0.00 €
D672 Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement 0.00€			R1068 : excédent capitalisé 564 158.40 €
			R1064 : réserves réglementées 0.00€

Ceci étant exposé, il vous est demandé Mesdames Messieurs de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil d'administration réuni,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel ou commercial et ses instructions complémentaires et le plan comptable M 49 « eau et assainissement »,

VU la délibération 2022/06/03 du Conseil d'administration du 13 décembre 2022 relative au vote du budget primitif 2023,

VU les documents budgétaires (Budget Primitif et Décisions Modificatives) votés au cours de l'exercice 2023,

ENTENDU le rapport de présentation,

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

Article 1 : d'autoriser, au vu de l'ensemble des éléments exposés ci-dessus, l'affectation des résultats apparaissant au compte financier 2024, au budget principal pour l'exercice 2025 après leur constatation selon les modalités suivantes :

- Au financement de la section d'investissement : inscription au compte 1068 de 32 478 100,52 € par :
 - o l'affectation du résultat de l'exercice 2024 à hauteur de 18 362 195,15 €
 - o l'affectation du report à nouveau créditeur de l'exercice antérieur à hauteur de 14 115 905,37 €

Article 2 : d'approuver la décision modificative n° 1 du budget principal de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole par chapitre selon le détail présenté dans la maquette réglementaire présentée en annexe 1 au présent rapport,

Article 3 : d'approuver l'état des autorisations de programme et crédits de paiement du budget eau potable tel que présenté en annexe 2 au présent rapport ;

Article 4 : d'autoriser, au vu de l'ensemble des éléments exposés ci-dessus, l'affectation des résultats apparaissant au compte financier 2024, au budget du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2025 après leur constatation selon les modalités suivantes :

- Au financement de la section d'exploitation
 - o Par inscription au compte 119 « report à nouveau solde débiteur» de 5 928,97 €
 - o par inscription au compte 110 « report à nouveau solde créditeur» de 147 704,25 €

Article 5 : d'approuver la décision modificative n° 2 du budget du service public de l'assainissement non collectif par chapitre selon le détail présenté dans la maquette réglementaire présentée en annexe 3 au présent rapport,

Article 6 : d'autoriser, au vu de l'ensemble des éléments exposés ci-dessus, l'affectation des résultats apparaissant au compte financier 2024, au budget de l'eau industrielle pour l'exercice 2025 après leur constatation selon les modalités suivantes :

- Au financement de la section d'investissement : inscription au compte 1068 de 564 158,40 0€
- Au financement de la section d'exploitation par inscription au compte 110 « report à nouveau solde créditeur » : 635 685,86 €

Article 7 : d'approuver la décision modificative n° 2 du budget de l'eau industrielle par chapitre selon le détail présenté dans la maquette réglementaire présentée en annexe 4 au présent rapport,

Article 8 : d'approuver l'état des autorisations de programme et crédits de paiement du budget eau potable tel que présenté en annexe 5 au présent rapport ;

Résultat des votes :

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré le 27 juin 2025.

REÇU EN PRÉFECTURE LE :	Pour expédition conforme, La Présidente,
PUBLIÉ LE :	 Madame Sylvie Cassou-Schotte